

## **4 S ET FILS**

SARL au capital de 8 000 euros,  
immatriculée au RCS de POINTE-A-PITRE sous le numéro 504 524 323,  
dont le siège social est situé LA BOUCAN 97115 SAINTE-ROSE

# **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six,  
Le vingt-cinq février,  
À dix heures.

Au siège social, LA BOUCAN 97115 SAINTE-ROSE.

Les associés de la société 4 S ET FILS, SARL au capital de 8 000 euros, divisé en 800 parts sociales de 10 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du Gérant.

Sont présents :

- Monsieur Sidonie SYLVESTRE, propriétaire de 400 parts sociales ;
- Monsieur Daniel SYLVESTRE, propriétaire de 200 parts sociales ;
- Monsieur Stéphane SYLVESTRE, propriétaire de 200 parts sociales.

Seuls associés et représentant ainsi la totalité des 800 parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sidonie SYLVESTRE.

Le Président ainsi désigné met à la disposition des associés :

- Le rapport de gestion ;
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Convention visée à l'article L223-19 du Code de commerce ;
- Rémunération du Gérant sur l'exercice écoulé ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par le Gérant de son rapport et du rapport spécial sur les conventions réglementées.

Cette lecture est accompagnée de précisions s'agissant notamment de l'évolution de l'activité et des principaux événements survenus au cours de l'exercice écoulé.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

#### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

---

L'Assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

#### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

---

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 30 767,85 euros.

L'Assemblée générale décide tout d'abord d'apurer l'intégralité des pertes antérieures inscrites au compte « report à nouveau », soit -1 006,95 euros.

Après apurement, le reliquat de résultat disponible ressort à 29 760,90 euros.

Enfin, pour le solde de résultat net, soit 29 760,90 euros, il est décidé de l'affecter en totalité au compte « report à nouveau ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « report à nouveau » présentera un solde créditeur de 29 760,90 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

### **TROISIÈME RÉOLUTION**

---

L'assemblée générale rappelle en tant que de besoin qu'aucune convention visée à l'article L223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

### **QUATRIÈME RÉOLUTION**

---

L'Assemblée générale ratifie la rémunération allouée au Gérant au cours de l'exercice écoulé et qui s'est élevée à un montant de 34 000,00 euros.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

### **CINQUIÈME RÉOLUTION**

---

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

**Le Gérant**

Monsieur Sidonie SYLVESTRE



Monsieur Daniel SYLVESTRE



**Les associés**

Monsieur Stéphane SYLVESTRE



Bilan actif

| Postes                                                                          | Brut           | Amort. & dépréc. | Net<br>31/12/2024 | Net<br>31/12/2023 |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------------|------------------|-------------------|-------------------|
| Capital souscrit non appelé (I)                                                 |                |                  |                   |                   |
| <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>                                            |                |                  |                   |                   |
| Frais d'établissement                                                           |                |                  |                   |                   |
| Frais de recherche et développement                                             |                |                  |                   |                   |
| Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires |                |                  |                   |                   |
| Fonds commercial                                                                |                |                  |                   |                   |
| Autres immobilisations incorporelles                                            | 20 500         |                  | 20 500            | 20 500            |
| Avances et acomptes                                                             |                |                  |                   |                   |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>                                              |                |                  |                   |                   |
| Terrains                                                                        |                |                  |                   |                   |
| Constructions                                                                   |                |                  |                   |                   |
| Installations techniques, matériels et outillages industriels                   |                |                  |                   |                   |
| Autres immobilisations corporelles                                              | 7 749          | 6 885            | 864               | 1 357             |
| Immobilisations corporelles en cours                                            |                |                  |                   |                   |
| Avances et acomptes                                                             |                |                  |                   |                   |
| <b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>                                              |                |                  |                   |                   |
| Participations                                                                  | 23             |                  | 23                |                   |
| Créances rattachées à des participations                                        |                |                  |                   |                   |
| Autres titres immobilisés                                                       |                |                  |                   |                   |
| Prêts                                                                           |                |                  |                   |                   |
| Autres immobilisations financières                                              |                |                  |                   |                   |
| <b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)</b>                                              | <b>28 272</b>  | <b>6 885</b>     | <b>21 387</b>     | <b>21 857</b>     |
| <b>STOCKS ET EN-COURS</b>                                                       |                |                  |                   |                   |
| Matières premières et autres approvisionnements                                 |                |                  |                   |                   |
| En-cours de production                                                          |                |                  |                   |                   |
| Produits intermédiaires et finis                                                |                |                  |                   |                   |
| Marchandises                                                                    | 84 536         |                  | 84 536            | 71 641            |
| Avances et acomptes versés sur commandes                                        | 16 698         |                  | 16 698            |                   |
| <b>CRÉANCES</b>                                                                 |                |                  |                   |                   |
| Créances clients et comptes rattachés                                           | 19 915         |                  | 19 915            | 30 578            |
| Autres créances                                                                 | 277 102        |                  | 277 102           | 378 333           |
| Capital souscrit - appelé, non versé                                            |                |                  |                   |                   |
| <b>VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>                                          |                |                  |                   |                   |
| Actions propres                                                                 |                |                  |                   |                   |
| Autres titres et instruments de trésorerie                                      |                |                  |                   |                   |
| <b>DISPONIBILITÉS ET CHARGES</b>                                                |                |                  |                   |                   |
| Disponibilités                                                                  | 159 661        |                  | 159 661           | 115 377           |
| Charges constatées d'avance                                                     |                |                  |                   |                   |
| <b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)</b>                                              | <b>557 911</b> |                  | <b>557 911</b>    | <b>595 929</b>    |
| Frais d'émission des emprunts (IV)                                              |                |                  |                   |                   |
| Primes de remboursement des obligations (V)                                     |                |                  |                   |                   |
| Écarts de conversion - Actif (VI)                                               |                |                  |                   |                   |
| <b>TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)</b>                                 | <b>586 183</b> | <b>6 885</b>     | <b>579 298</b>    | <b>617 786</b>    |

Bilan passif

| Postes                                                 | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|--------------------------------------------------------|------------|------------|
| Capital                                                | 8 000      | 8 000      |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport                 |            |            |
| Écarts de réévaluation                                 |            |            |
| Écarts d'équivalence                                   |            |            |
| RÉSERVES                                               |            |            |
| Réserve légale                                         | 800        | 800        |
| Réserves statutaires ou contractuelles                 |            |            |
| Réserves réglementées                                  |            |            |
| Réserves indisponibles                                 |            |            |
| Autres réserves                                        |            |            |
| Report à nouveau                                       | -1 007     | 274 847    |
| Résultat de l'exercice                                 | 30 768     | -275 854   |
| Subventions d'investissement                           |            |            |
| Provisions réglementées                                |            |            |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)                             | 38 561     | 7 793      |
| Produit des émissions de titres participatifs          |            |            |
| Avances conditionnées                                  |            |            |
| TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)                     |            |            |
| Provisions pour risques                                |            |            |
| Provisions pour charges                                |            |            |
| TOTAL PROVISIONS (II)                                  |            |            |
| Emprunts obligataires convertibles                     |            |            |
| Autres emprunts obligataires                           |            |            |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 66 036     | 845        |
| Emprunts et dettes financières diverses                | 44 793     | 43 381     |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours       |            |            |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés               | 138 014    | 348 091    |
| Dettes fiscales et sociales                            | 288 504    | 214 676    |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés        |            |            |
| Autres dettes                                          | 3 391      | 3 000      |
| Produits constatés d'avance                            |            |            |
| TOTAL DETTES (III)                                     | 540 737    | 609 993    |
| Écarts de conversion - Passif (IV)                     |            |            |
| TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)               | 579 298    | 617 786    |

# Préambule

## Introduction

### Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2024** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2023** à **31/12/2023**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **579 298,12 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **30 767,85 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

# Principes et méthodes comptables

## Règlement comptable

### Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

## Liste des méthodes

### Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

| Type d'immobilisation                          | Durée d'amortissement |
|------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Bâtiments, installations et agencements</b> |                       |
| Bâtiments commerciaux                          | 20 à 50 ans           |
| Bureaux                                        | 25 ans                |
| Agencements                                    | 10 ans                |
| Mobilier                                       | 10 ans                |
| Travaux                                        | 5 à 10 ans            |
| <b>Matériel et outillage</b>                   |                       |
| Matériel                                       | 6,5 à 10 ans          |
| Outillage                                      | 5 à 10 ans            |
| <b>Autres immobilisations corporelles</b>      |                       |
| Matériel de transport                          | 5 ans                 |
| Matériel informatique                          | 3 à 5 ans             |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>           |                       |
| Logiciels                                      | 1 à 3 ans             |
| Brevets                                        |                       |
| Autres                                         |                       |

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Frais de recherche et développement

Comptabilisation en charges :

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)
- La méthode du coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.



## Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

## Subventions

### Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.